

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 10 juin 2026**

Rapport de Commission ad hoc

Préavis no 06-2026 - « Demande de crédit d'investissement pour la Rénovation de la piscine du Collège du Martinet »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc composée de Mesdames Juliette Leprince-Ringuet, Pascale Vollenweider et Messieurs Paul Brandsma, Yannick Giroud, Boris Wirrich et Denis Dumartheray s'est réunie à 2 reprises : les 21 et 29 avril dans les bureaux d'Enjeu ainsi que sur le site de la piscine et du collège du Martinet.

La commission a procédé le 21 avril à une visite des installations de la piscine en présence de Mme Isabelle Houmard, de M. Daniel Moncada et de M. Alain Pirat consultant-ingénieur AMO. A noter que le CODIR n'était pas représenté à la séance de présentation du préavis qui a suivi la visite. Les membres de la commission tiennent ici à les remercier pour les informations données lors de cette très intéressante visite et durant la séance de présentation du préavis.

Le 29 avril une seconde séance de commission s'est tenue dans les locaux d'ENJEU en présence de Mmes Isabelle Houmard, Sylvie Mery, Natacha Jaquier et de MM. Nicolas Walter, Daniel Moncada et Alain Pirat consultant-ingénieur. La commission ad hoc a pu recevoir à cette occasion les réponses aux questions qui avaient été transmises avec anticipation. Un remerciement tout particulier pour les réponses claires et précises qui ont été apportées et pour la transparence des explications.

Excusé le 21.04 : M. Brandsma

Préambule

La piscine du Collège du Martinet constitue depuis plus de cinquante ans une infrastructure sportive et pédagogique majeure pour la région. Utilisée en priorité par les élèves des établissements scolaires primaires du territoire intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et de l'apprentissage de la natation, elle est également mise à disposition des sociétés sportives locales, ainsi que de la population lors des périodes d'ouverture au public.

Remarques générales

Lors de la visite in situ du 21 avril, la commission a pu se faire une idée précise de l'état de la piscine en elle-même (margelles, béton, fuites) ainsi que des installations périphériques telles que ventilation, traitement de l'eau, chauffage, installation électrique etc. Les explications reçues ainsi que nos constats ne laissent aucun doute sur le fait que cet équipement est en piteux état et qu'il est urgent de prendre des mesures techniques importantes. **La sécurité des usagers, ainsi que du personnel technique est assurée tant bien que mal, mais cet équipement doit être fermé dès la fin de l'année scolaire.**

Analyse

La commission s'est penchée méthodiquement sur divers aspects, résumés ci-après :

- 1- Statut du bâtiment : à la lecture du préavis, la commission s'est posée de nombreuses questions quant au statut des bâtiments, comme celui de la piscine. Les notions de propriété, usage scolaire/public, frais d'entretien, clé de répartition, convention, etc. nous sont apparus particulièrement enchevêtrés. Notre commission ad hoc ne peut prendre position sur cette thématique mais ne peut que formuler le souhait que, dans un futur proche, une situation plus lisible et peut-être plus équitable soit étudiée par le CODIR.
- 2- Scénarii alternatifs : ENJEU a confirmé à la commission avoir étudié différentes options, conduisant finalement à la proposition qui nous occupe aujourd'hui. Il s'agit de :
 - a. Construction sur un nouveau site
 - b. Agrandissement sur le site actuel
 - c. Démolition et reconstruction à l'identique
 - d. Option « Perroy »
 - e. Changement d'affectation en salle de gymnastique

Chacune de ces options, pour diverses raisons (financière, temporelle ou technique), ont été étudiées puis écartées au profit de la solution dite de la rénovation.

- 3- Crédit d'étude – crédit de construction : le préavis mentionne que pour un gain de temps il a été décidé de ne pas suivre le traditionnel binôme étude/construction mais de demander au conseil intercommunal un crédit unique. ENJEU mentionne que le risque sécuritaire est élevé et que le projet est piloté par des spécialistes connus et expérimentés dans la construction de piscines. Certaines études et en particulier :
 - Mandat Bernard Pahud, ingénieur civil en 2019,
 - Rapport ingénieur civil carbonatation de la structure en 2026

sont déjà réalisées et donc permettent de passer directement à la phase d'exécution et réalisation.

A la question de savoir si les estimations financières, divers et imprévus, différences lors des soumissions, dépassements, subsides cantonal, Région de Nyon, etc. étaient pris en compte, ENJEU a répondu par l'affirmative. La COFIN aura peut-être un complément d'information à ce sujet.

- 4- Planning et délais : la Commission s'est inquiétée du planning des travaux et du délai de livraison de l'objet fixé à fin mai 2027. ENJEU admet un planning effectivement serré. En cas de retard pour la rentrée scolaire de fin août 2027, il n'y a pas de solution actuellement en place, tout comme d'ailleurs pour la période des travaux qui débuterait le 29 juin de cette année. La commission constate donc qu'à ce jour aucune solution n'est prévue pour compenser la perte des heures de piscine, ni celles de gymnastique.
- 5- Fond mobile : Au vu de son coût important, la commission voulait savoir si une option sans fond mobile avait été étudiée. Il n'y a pas à proprement parler d'obligation légale de proposer un bassin qui soit pourvu d'un fond mobile. Cependant divers arguments plaident en faveur d'un fond ajustable, par exemple : recommandations du Service cantonal de la santé publique, norme SIA 385/9, compatibilité pour un usage mixte scolaire/public, apprentissage des petits et grands, entraînement des bons nageurs/sociétés etc.

L'option d'un fond fixe (haut ou bas) ou en pente douce n'est simplement pas viable d'un point de vue de l'exploitation et/ou de la taille du bassin.

- 6- Clause du besoin : la commission souhaitait savoir si ce préavis prenait en compte le futur site de Perroy, qui devrait selon toute vraisemblance, compter lui aussi avec une piscine scolaire. Pour l'instant ENJEU ne tient pas compte de ce projet trop incertain et éloigné dans le temps. Un dimensionnement du projet de Perroy aura lieu dans un second temps, si nécessaire.
- 7- Efficacité énergétique et impact environnemental : dès l'acceptation du préavis un mandat d'étude énergétique sera attribué afin d'auditer l'objet dans un premier temps, puis proposer des équipements et un dimensionnement efficient afin de minimiser les coûts d'exploitation futurs. M. Moncada a livré à la commission une estimation chiffrée des potentiels d'économies tant en CO₂, kWh qu'en CHF. Le nombre d'heures de travail du personnel technique chargé du bon fonctionnement de la piscine sera lui aussi réduit.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, la Commission vous demande à l'unanimité de ses membres, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le conseil intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 10 juin 2026
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis n° 06-2026 Demande de crédit d'investissement pour la Rénovation de la piscine du Collège du Martinet ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 3'550'000.- TTC ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Rolle, le 11 mai 2026

Les membres de la Commission ad hoc :



Juliette Leprince-Ringuet



Pascale Vollenweider

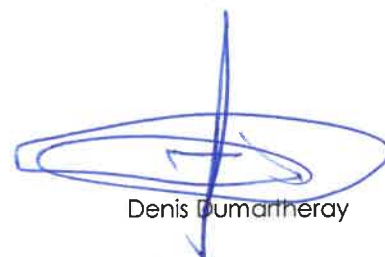
Paul Brandsma



Yannick Giroud



Boris Wirrich



Denis Dumartheray

Président-rapporteur